

DÉNOMINATION

de rue aux Eaux-Vives.

Du 7 Mai 1926

LE CONSEIL D'ETAT,

Sur la proposition des Départements de l'Intérieur et de
l'Agriculture et des Travaux publics;

ARRÊTE:

D'approuver la délibération du Conseil Municipal de la Commune des Eaux-Vives, en date du 26 Mars 1926, par laquelle ce Conseil décide de remplacer les appellations de « Rue Coutau » et « Rue Coutau prolongée » par celle de *Rue Henri-Blauvalet*, du nom du poète et littérateur réputé, mort aux Eaux-Vives en 1870.

Certifié conforme:

Le Chancelier: Théodore BRET.
